ARRETE 53/2011

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ET DU STATIONNEMENT LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 2011

Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants, Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de M. DUMONT René, Président de l'OCL, en date du 10 novembre 2011,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des participants,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: A l'occasion du marché de Noël organisé par l'OCL, la circulation des véhicules sera interdite le **dimanche 11 décembre 2011** de 6 heures à 22 heures :

- rue du Capitaine Marlin depuis son intersection avec la rue de la Meuse jusqu'à son intersection avec la rue du Tilleul
- rue de l'Eglise
- rue du Château depuis l'église jusqu'au château.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit dans les rues désignées à l'article 1, sauf pour les exposants.

ARTICLE 3: L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.

ARTICLE 4: La signalisation correspondante sera mise en place par l'OCL

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN
- Monsieur le Président de l'OCL
- Les riverains.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 25 novembre 2011.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.